

# **LE LIEN**

**Bimestriel de l'ASBL  
Maison de la Laïcité de  
Frameries**



**N°8 Mai / juin 2013**

***Celui qui s'endort en démocratie pourrait se réveiller en dictature.  
René Cassin***

Bureau de dépôt : 7000 MONS - N° d'agrément : P915730.  
Editeur responsable : Max Grégoire, 6/26 rue Bosquétia, 7080 Frameries.

**Chères amies, chers amis,**  
**si vous partagez nos convictions laïques**  
**et**  
**si vous souhaitez soutenir notre action**

**n'oubliez pas de renouveler votre cotisation**  
**2013**

**en versant le montant de**  
**10 euros**

**au compte**  
**BE23 068-2226796-91**

**de la**  
**Maison de la Laïcité de Frameries.**

# Le mot du président.

Chères amies, chers amis,

Notre Assemblée Générale qui s'est déroulée le mardi 26 mars dernier nous a permis de faire le point sur le développement de notre association.

Un bilan positif qui nous incite à poursuivre et à intensifier nos actions.

Ainsi, nous avons en 2012 :

- organisé plus d'une dizaine de cérémonies laïques, parrainages et mariages ;
- réalisé plus d'une centaine d'activités : repas-spectacles, expositions, conférences, ciné-clubs ainsi que de nombreux ateliers à destination des groupes scolaires et parascolaires et du réseau associatif ;
- effectué un voyage « citoyen » de 3 jours en Touraine avec visite du musée du compagnonnage et de la maison natale de Rabelais ;
- mis sur pied des activités pour enfants.

Pour ce faire, nous avons noué de nombreux partenariats tant avec des acteurs du monde social que du monde culturel.

Nous avons aussi poursuivi nos investissements en nous dotant, notamment, d'un centre de documentation que nous sommes occupés à numériser afin de l'intégrer à notre site et à le mettre à la disposition de tout un chacun.

Nous avons aussi élargi notre clientèle : plus de 400 familles sympathisantes et près de 300 membres adhérents nous ont soutenus en participant régulièrement à nos manifestations.

Mais il nous reste encore bien des choses à faire et notamment à améliorer notre image et à acquérir une meilleure visibilité auprès du grand public : nous nous y attelons.

2013 a très bien débuté et nous réserve encore bien des surprises et des nouveautés.

C'est cependant avec vous que nous atteindrons notre objectif à savoir prendre la place qu'il revient à la laïcité dans notre cité.

Rejoignez-nous et n'oubliez pas d'acquitter votre cotisation 2013 car toute symbolique qu'elle soit, c'est la manifestation de votre attachement à l'idéal laïque.

Merci déjà,

Daniel Sclavon  
Président

Vous êtes les heureux parents d'un nouveau-né.

Vous avez des enfants en bas âge...

Ils ne sont pas baptisés car vous partagez nos convictions philosophiques.



**Offrez-lui, offrez-leur un parrainage laïque.**

Une cérémonie pleine d'émotion et de sens.

**Contactez-nous au  
065.78.11.53.**

## L'Europe, terre des Droits de l'Homme...en crise ?

Durant le XXème siècle, de nombreux événements (deux guerres mondiales, génocides, révolution bolchévique) vont contribuer à ancrer le droit d'asile dans la pratique des Etats.

Le drame de la seconde guerre mondiale, les millions de morts et de réfugiés qu'il a provoqués vont déboucher à l'adoption d'un texte fondamental pour l'octroi du statut de réfugié : **la convention de Genève** (1951, et application en 1954)<sup>1</sup> :

*Aux fins de la présente Convention, le terme "réfugié" s'appliquera à toute personne: qui, [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.*

La convention de Genève n'est pas le texte fondateur du droit d'asile : elle en est seulement une composante importante, qui amène les Etats signataires à inscrire le droit d'asile dans leur système juridique national.

Aujourd'hui, l'application de ce droit n'est examinée qu'au regard des règles juridiques nationales de transcription de cette convention, et non plus au regard du principe même du droit d'asile, conformément à l'article 14. 1. de **la déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948**<sup>2</sup>.

**Si les réfugiés étaient moins d'un million en 1951, ils étaient 214 millions en 2009, auxquels il faut ajouter les 26 millions de déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou continent.**

La perception positive dont jouissait le réfugié change progressivement. Durant les années 70, le réfugié jouit d'une représentation très positive dans la population : dans le contexte de la guerre froide, le dissident qui fuit le régime communiste est un héros.

L'opposant politique sud-américain résiste au péril de sa vie.

A ce titre, la date du 11 septembre 1973 reste un symbole fort dans la mémoire collective des belges : Le coup d'Etat militaire contre le

---

<sup>1</sup> Extrait de la Convention de Genève de 1951, Art. 1<sup>er</sup>, définition du terme « réfugié ».

<sup>2</sup> « *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* ».

gouvernement de Salvatore Allende au Chili va générer un élan national de solidarité : l'ambassade belge à Santiago a ouvert ses portes pendant les premiers mois suivant le coup d'état, jouant ainsi un rôle décisif dans le processus migratoire de la première centaine d'exilés chiliens. L'accueil et l'insertion de ces réfugiés ont été rendus possibles par un programme gouvernemental prévu à cet effet<sup>3</sup>.

Mais le nombre croissant de réfugiés, et la crise économique qui sévit depuis le milieu des années 70 ont contribué à une dégradation constante de la politique des Etats en matière d'accueil des demandeurs d'asile.

« *Les Etats estiment aujourd'hui qu'ils doivent faire face à une « surcharge de leurs systèmes d'asile ». Ils tentent alors d'enrayer l'afflux de demandeurs d'asile qui viennent frapper à leurs portes en développant notamment une interprétation de plus en plus restrictive des critères de la Convention de Genève. Avec pour conséquence que les Etats limitent de plus en plus l'accès au statut de réfugié et tentent de se prémunir des abus réels ou perçus*<sup>4</sup> ».

L'étude<sup>5</sup> menée par le Service de Santé Mentale *Ulysse*<sup>6</sup>, à Bruxelles, apporte des éléments éclairants pour la compréhension de l'évolution de ce contexte. Depuis une trentaine d'années, le droit d'asile a connu une évolution, qui fait qu'il y a plus de demandeurs, venant de régions du monde instables plus nombreuses, pour un taux de reconnaissance moindre.

1974 est une année charnière, celle du premier « choc pétrolier », et elle est celle, en Belgique, de l'arrêt de l'immigration (c'est-à-dire l'accès au territoire belge sur base du travail).

Depuis cette année-là, les possibilités d'obtention d'un titre de séjour sur le territoire belge se sont restreintes, et se limitent aujourd'hui à l'asile, la migration étudiante et le regroupement familial.

Cependant, il est clair que les motifs de départ restent divers, et que les causes économiques, climatiques et autres en font partie.

---

<sup>3</sup> Pour plus de détails à ce sujet, voir sous la direction de Anne Morelle (2004), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleurs livres éditions.

<sup>4</sup> François Corbiau « *La convention de Genève sur les réfugiés a 60 ans, un anniversaire en demi-teinte* », p.11, in *Migrations Magazine*, 2010, no2

<sup>5</sup> Alain VANOETEREN et Lys GEHRELS : « *La prise en considération de la santé mentale dans la procédure d'asile* », in *Revue du Droit des Etrangers*, 2009, N° 155-Numéro spécial

<sup>6</sup> Pour plus d'informations sur le Service de Santé Mentale *Ulysse*, voir le site <http://www.fessmb.be/ssmulyse.htm>

Le contexte économique fragile fait peser un lourd soupçon de « tricherie » sur bon nombre de demandeurs, et ce soupçon se retrouve dans les politiques d'accueil des demandeurs d'asiles mises en place aujourd'hui en Europe.

En 2012, les thèmes de campagne d'un candidat aux élections en France sont prioritairement « la fin de l'assistanat » et « la réduction de moitié du nombre de migrants ».

En Belgique, la politique menée par la secrétaire d'Etat à l'asile et aux migrations Maggie De block, est considérée comme « juste » et « humaine », alors que de nombreuses associations de défense des migrants dénoncent notamment le durcissement de l'accès au séjour sur base médicale notamment.

Il semblerait donc que le sort réservé à ce droit d'asile soit fortement conditionné par le contexte économique.

Cependant, comme le souligne Henri Goldman « *ce système constitue la seule digue arc-boutée sur le droit international qui résiste à la politique conjoncturelle des Etats, lesquels peuvent toujours décider d'ouvrir ou de fermer le robinet de la migration en fonction de leurs seuls intérêts* »<sup>7</sup>.

Aujourd'hui, une question d'ordre « moral » se pose : une migration est-elle plus légitime qu'une autre ?

S'il est indiscutablement légitime de migrer parce qu'on est menacé par le pouvoir politique de son pays, la migration est-elle moins légitime lorsqu'on fuit la famine ?

Si la protection internationale découle des horreurs de la seconde guerre mondiale, le contexte mondial contemporain ne doit-il pas faire évoluer le cadre de cette protection ?

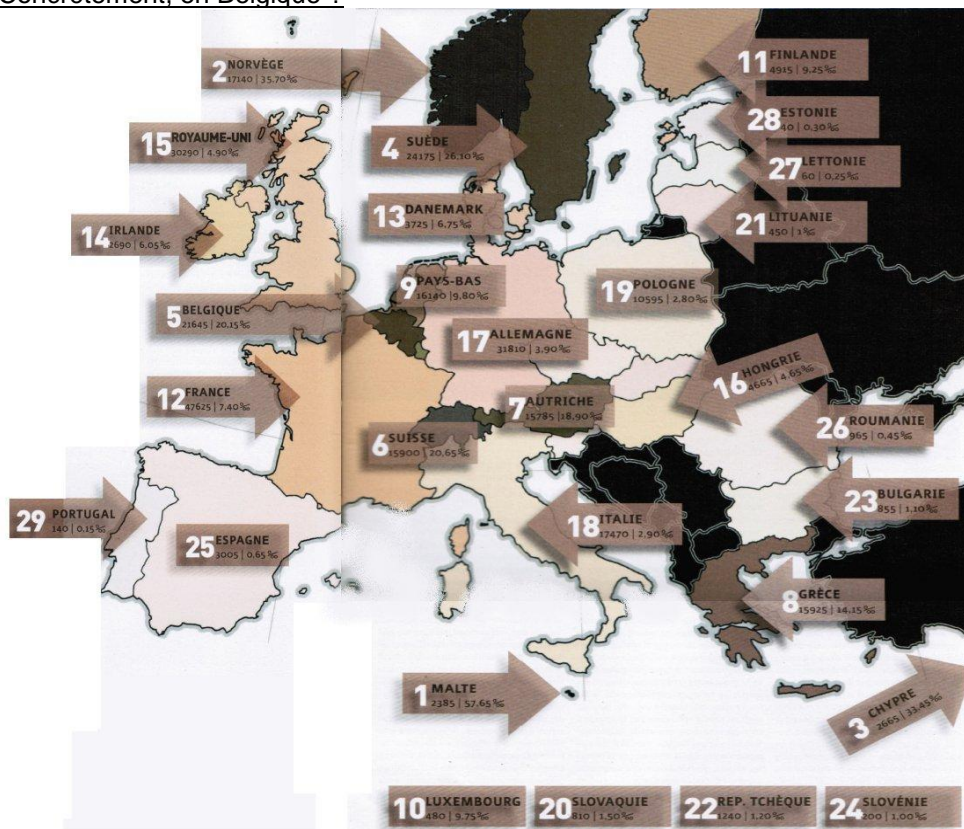
Pour ouvrir plus largement le débat, lors d'un débat organisé le 22 septembre 2012 par le Centre d'Action Laïque, Catherine de Wenden<sup>8</sup> propose d'ajouter le droit à l'égale mobilité pour tous les êtres humains dans la déclaration universelle des droits de l'homme.

---

<sup>7</sup> Henri Goldman, migrations magazine N°2, p3

<sup>8</sup> Catherine Wihtol de Wenden est directrice de recherche au **CNRS** et docteur en science politique. Elle est une spécialiste des migrations internationales sur lesquelles elle travaille depuis une vingtaine d'années. En savoir plus sur <http://www.atlantico.fr/users/catherine-wenden#pVFt14GTP0hPF1c.99>

## Concrètement, en Belgique ?



### Comment lire cette carte ?<sup>9</sup>

Elle recense les 27 pays de l'Union Européenne, plus la Norvège et la Suisse. Chaque fiche mentionne le nom du pays, le nombre de demandes d'asile introduites en 2009 et le taux de demandes par 1000 habitants. Le chiffre en blanc indique le rang du pays selon le taux de demandes par 1000 habitants.

La Belgique occupe la 5<sup>ème</sup> place sur cette carte, pour 21645 demandes introduites, soit une proportion de 20,15/1000.

En Belgique, le taux de réponse positive s'élève à environ 10%, plus ou moins en fonction des années<sup>10</sup>. Une question reste sans réponse : est-ce que si la

<sup>9</sup> Migrations magazine N°2, p12-13

<sup>10</sup> Le taux « officiel » de 23% pour l'année 2010 est sujet à caution, puisque les réponses obtenues une année ne concernent pas les demandes introduites cette année-là.



Belgique n'avait pas mis fin à l'immigration par le travail, elle serait confrontée à un taux de demandes aussi important ?

Et à l'inverse, lorsque l'immigration liée au travail était possible, combien de ces travailleurs fuyaient une situation politique menaçante ?

Toujours est-il qu'actuellement, les critères de l'octroi d'asile ne correspondent plus aux besoins, ni aux réalités internationales qui conduisent de nombreuses personnes à prendre la route.

En Belgique, l'accueil des demandeurs d'asile est régi par la « loi accueil », qui prévoit que les personnes ont le droit de bénéficier de l'aide matérielle pendant toute la durée de leur procédure d'asile, ce qui comprend l'hébergement dans une structure d'accueil ainsi qu'un accompagnement social, juridique, administratif et médical (en ce compris la santé mentale). Depuis l'été 2008, le réseau d'accueil des demandeurs d'asile est saturé : plusieurs milliers de personnes se retrouvent ainsi à la rue, ou accueillies dans des lieux inappropriés tels que des hôtels par exemple.

Cette situation est particulièrement problématique pour les MENA (Mineurs Etrangers Non Accompagnés) qui se trouvent ainsi privés d'encadrement éducatif et de scolarité.

Les associations de terrain tirent la sonnette d'alarme depuis plus de deux ans maintenant, mais les places se font toujours attendre.

La ligue des Droits de l'Homme accuse le pouvoir en place d'organiser sciemment cette crise de l'accueil, devenue structurelle depuis plus de trois ans : en 2008, la Belgique a reçu 12.000 demandes d'asile, contre 25.000 en 2011, et le manque de place était déjà criant.

L'hypothèse<sup>11</sup> de la ligue des Droits de l'Homme, mais également du CIRE<sup>12</sup> et du parti ECOLO est que le gouvernement veut éviter un hypothétique « appel d'air », qui inciterait de trop nombreux candidats réfugiés à adresser une demande d'asile à la Belgique.

Cette situation illustre bien comment, en fonction du contexte économique, un Etat comme la Belgique tente de limiter l'accès à son territoire, par des moyens ne mettant pas les droits humains au centre des préoccupations.

Après plus de 18 mois sans gouvernement, les partis élus ont négocié durant de longues semaines avant d'aboutir à un accord budgétaire...et la question de l'asile et de l'accueil des réfugiés ont été réglées en quelques heures.

---

<sup>11</sup> Pour plus de détails, voir la synthèse de l'émission de la RTBF « mise au point » du 5 février 2012 sur la crise de l'accueil sur le site de la LDH [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be) et sur le site de la RTBF [www.rtbfb.be](http://www.rtbfb.be)

<sup>12</sup> Coordination et Initiative pour et avec les Réfugiés et les Etrangers. [www.cire.be](http://www.cire.be)

La Belgique durcit d'année en année les possibilités d'accès à son territoire. Il existe en Belgique six centres fermés pour une capacité totale de 628 places.

Chaque année, environ 7000 personnes sont détenues dans ces centres. Aujourd'hui, la Belgique organise le retour volontaire accompagné d'incitants financiers et a considérablement raccourci le délai d'attente d'une réponse après introduction d'une demande d'asile.

Ce que dénoncent unanimement les associations, c'est l'opacité de la procédure d'asile en Belgique mais également l'enfermement des personnes dans les centres fermés.

Très régulièrement, les associations mais et certains médias font état de soupçons de violation des droits de l'homme dans ces centres.

L'argument est bien connu pour justifier les mesures prises par les Etats européens à l'encontre des migrants : « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde ».

Derrière cette phrase symbolise la position générale de toute l'Europe en matière de migrations... et donc d'asile.

Les demandeurs d'asile, et les migrants en général, font partie de ces groupes humains perçus comme « menaçants », de manière assez diffuse et subjective.

Comme le souligne Loïc Wacquant<sup>13</sup>, ils font partie des *catégories-rebuts*, au même titre que les jeunes des banlieues, les mendiants, les nomades... qui deviennent tout à coup l'incarnation de *l'insécurité sociale généralisée*.

Dans un contexte de crise économique, les migrants, qu'ils soient ou non demandeurs d'asile, sont perçus comme une concurrence pour les demandeurs d'emploi « nationaux »<sup>14</sup>.

Dans l'opinion publique, le réfugié, celui qui vient d'ailleurs, vient grossir les rangs des *inutiles au monde*<sup>15</sup>, ces hommes et femmes laissés pour compte, sans rentabilité dans un monde de plus en plus exclusivement utilitariste.

Barbara Mourin, adjointe de direction – Cellule politique de Picardie Laïque.  
« Extrait de l'intervention HELHA du 7 mai 2013 »

---

<sup>13</sup> Loïc Wacquant (2004), *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone

<sup>14</sup> 31% des citoyens européens pensent que l'immigration est responsable de l'augmentation du chômage et 42% pensent qu'elle réduit leurs perspectives salariales, d'après les sondages d'opinions publiés dans « Transatlantic Trends Of Immigration ».

<sup>15</sup> Robert Castel (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard

Chères amies, chers amis,  
afin de pouvoir vous informer, en temps réel,  
de nos activités,  
nous vous invitons à nous faire parvenir

**[votre adresse email](#)**

en adressant un courriel à l'adresse suivante :

**[maisonlaiciteframeries@skynet.be](mailto:maisonlaiciteframeries@skynet.be)**

**et/ou en rejoignant notre page [FACEBOOK](#)**



**Merci !**

## **Agenda mai et juin** **Thème : Migration et sans papiers**

**Expositions « De l'une à l'autre » et « Ames et regards de femmes : héritage métis »**

**Expositions visibles du 8/05 au 24/06.**



La Maison de la Laïcité accueille deux expositions photos réalisées dans le cadre des ateliers du Centre d'Action Laïque de Mons :

- « **De l'une à l'autre** » regroupe des photographies commentées, fruit d'un travail inédit d'un groupe métissé, mélangé, coloré composé de nouveaux Colfontainois, différents et pourtant

complémentaires. Ces « clichés sans cliché » nous parlent d'eux, d'ici, d'ailleurs et nous ramènent à nous-mêmes. Une exposition humainement riche pour parler de la migration, de la culture, de la vie.

- « **Ames et regards de femmes : héritage métis** » sont des photographies issues d'un projet qui a la volonté de contribuer à l'égalité d'accès aux moyens d'expression entre tous, et permettre la reconnaissance de l'apport positif des femmes migrantes dans la construction quotidienne de notre société.

**Ciné-clubs/débats : *Projection de « Welcome ».***  
**Mercredi 8 mai de 9h à 12h.**



« **Welcome** », film français réalisé par **Philippe Lioret**, sorti en 2009. Durée 110 min. Avec Firat Ayverdi, Audrey Ana, Vincent Lindon,...

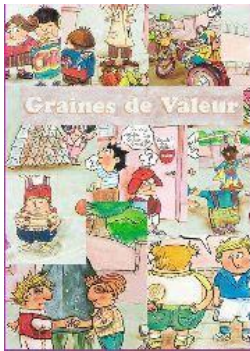
Le film traite principalement de l'aide problématique que peuvent apporter des ressortissants français à des sans-papiers (avec les conséquences judiciaires qui en résultent) sur fond de réflexion philosophique quant à la situation des migrants arrivés en France et désirant gagner l'Angleterre par des moyens illégaux.

**Synopsis** : À Calais, Bilal, jeune migrant kurde sans-papier, tente d'aller en Angleterre pour retrouver sa petite amie kurde, Mina, et devenir footballeur professionnel dans l'équipe de Manchester United. Il fait donc appel à un passeur et embarque à bord d'un poids lourd avec d'autres migrants, mais ils sont repérés et arrêtés par la police. Il décide alors de prendre des cours de natation pour traverser la Manche à la nage. Il se rend à la piscine municipale où il rencontre Simon, Français médaillé d'or en natation, devenu maître-nageur.

**En collaboration avec le service Cinéma de la DGAC du Hainaut.**  
**Entrée gratuite. Réservation obligatoire auprès de la Maison de la Laïcité avant le 2 mai.**

**Animations : « Graines de valeurs ». Du 7 mai au 25 juin.**

Cet outil permet de sensibiliser les enfants contre le racisme et d'aborder des valeurs de la démocratie.



Il s'adresse aux classes du dernier degré de l'enseignement primaire. L'utilisation de cet outil dans sa globalité nécessite 3 séances d'animation de 2 heures.

Ces animations sont réalisées en collaboration avec le service Latitude Jeunes de Solidaris de la région du Centre et de Soignies.

**Uniquement sur inscription auprès de la Maison de la Laïcité de Frameries. Gratuit.**

**Animations : « Identité Millefeuille ». Du 7 mai au 25 juin.**



Comment rencontrer l'autre, différent, venant d'ailleurs ou d'ici mais pas comme moi ? Comment comprendre les différentes façons de vivre, de ressentir ? Comment définir son identité ? Qu'est-ce que l'identité ?

Partager nos expériences, heureuses ou malheureuses, déconstruire les stéréotypes pour s'en libérer et enfin, dépasser les peurs pour oser regarder et échanger.

Des animations destinées aux groupes scolaires et extra-scolaires à partir de 16 ans jusqu'à 99 ans et ce en collaboration avec Picardie Laïque.

**Uniquement sur inscriptions auprès de la Maison de la Laïcité de Frameries. Gratuit.**

**Repas-Spectacle : « Terrain Vague ».**  
**Vendredi 10 mai 2013 à 19 heures.**

Contes et Légendes des Gens du Voyage conté par **Patricia Beudin**,  
accompagnée de **Daniel Willem** au violon.



**Prix du repas-spectacle : 15 euros (Plat + dessert- boissons à part)**

**A réserver au 065/78.11.53 ou par courriel maisonlaiciteframerie@skynet.be avant le 30 avril. Versement sur le compte de la MLF : BE23 068-2226796-91**

**Communication :**

Repas-spectacle du 10 mai.

**Conférence/débat : « L'intégration des primo-arrivants en Wallonie, un processus qui évolue. »** Vendredi 31 mai de 9h à 12h.

Par **Jean-René Olivier** (*Responsable du Service Sensibilisation du Département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge de Belgique*) et **Karin Dubois** (*Responsable de projets liés au Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants au Centre Interculturel de Mons et du Borinage - CIMB*).



La migration est un phénomène mondial qui a existé de tout temps mais qui suscite encore de nombreuses interrogations, auxquelles tentera de répondre Jean-René Olivier, de la Croix-Rouge : quelles en sont les causes ? Qu'en est-il des migrations en Belgique au fil de l'Histoire et, en particulier, depuis le siècle dernier ? Quelle est la situation de la population étrangère en Belgique et comment celle-ci est-elle perçue aujourd'hui ?

Quelles sont les possibilités d'accès au territoire actuellement ?

Outre ces questions générales, un point particulier est au centre de l'actualité depuis quelques mois : l'intégration de la population étrangère, en particulier des primo-arrivants. Pourtant, la problématique n'est pas neuve et fait déjà l'objet du travail des Centres régionaux d'intégration, tel que le CIMB. La Wallonie a cependant voulu davantage formaliser et renforcer les actions

prises en place et les articuler dans le Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants (DAPA), qui verra le jour prochainement. Mais qu'entend-on par primo-arrivant ? Et en quoi consiste exactement ce dispositif ? Karin Dubois, Responsable de projets au CIMB, fera la lumière sur le sujet et répondra à vos questions.

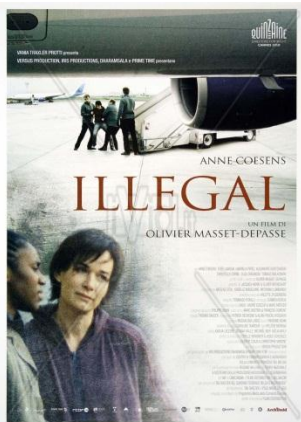
**Réservation auprès du CIMB (Centre Interculturel de Mons et du Borinage) au 065/61.18.50 ou par courriel : [cimb@skynet.be](mailto:cimb@skynet.be)  
Verre de l'amitié et sandwich offerts aux participants.**

**Ciné-club/débat : Projection de « Illégal ». Vendredi 14 juin à 19h30.**

« **Illégal** » est un film franco-belgo-luxembourgeois réalisé par **Olivier Masset-Depasse** et sorti en 2010. Durée : 90 minutes.

Avec Anne Coesens, Esse Lawson, Alexandre Golntcharov, ...

**Présence du réalisateur lors du débat (Sous réserve).**



Ce film résonne comme un écho à la tragédie qui secoué la Belgique en 1998 lorsque Sémira Adamu, une jeune Nigériane de vingt ans emprisonnée au centre 127 bis de Steenokkerzeel, avait trouvé la mort au cours d'une expulsion musclée. Ainsi *Illégal* dénonce le sort réservé aux personnes installées illégalement sur le territoire belge, quotidiennement confrontées aux traques

menées par l'Office des Etrangers, aux emprisonnements arbitraires, aux brutalités policières et aux tentatives d'expulsion.

**Synopsis :** Tania Zimina (39ans), une femme d'origine russe, et son fils Ivan (13ans) sont arrivés en Belgique il y a huit ans. Bien qu'ils soient bien intégrés, ils n'ont pas de papiers d'identité et vivent dans la clandestinité. Jusqu'au jour où ils se font contrôler par la police de l'immigration. Tania se fait prendre. Ivan y réchappe de justesse. Tania est envoyée dans un centre fermé pour sans-papiers. Elle va devoir affronter l'enfer carcéral d'un centre fermé et découvrir qu'il existe des zones de non-droits. Et puis, un jour, "ils" voudront l'expulser... Loin de son fils...

Ce long métrage a été sélectionné dans la Quinzaine des réalisateurs lors du dernier Festival de Cannes, a obtenu le prix de la Société des auteurs et

compositeurs dramatiques et a été récompensé du Valois du meilleur film au Festival du film francophone d'Angoulême.

**En collaboration avec le service Cinéma de la DGAC du Hainaut.**

**Animateur : Christophe Verbist.**

**Entrée gratuite. Réservation souhaitée auprès de la Maison de la Laïcité.**

**Mais aussi...**

**Conférence/Débat : « Les parents face à l'hyper sexualisation ».**  
**Vendredi 3 mai de 12h30 à 14h30.**

Une conférence-débat est organisée en collaboration avec le Centre de Planning Familial « La Famille Heureuse » dans le prolongement de l'exposition Elle = Lui.



Concours de mini-miss, adoption par les ados de la

manière de se vêtir hyper sexualisée de leurs stars favorites, accession facile à des contenus

pornographiques... : les parents s'inquiètent parfois de voir leur enfants confrontés très tôt à un univers très sexualisé et se demandent si cela ne vas pas influencer leur comportements. Faut-il s'inquiéter, de quoi ? Et comment réagir en tant que parents ?

Intervenant : **José Gérard.**

**Cette conférence/débat est destinée aux professionnels et au grand public. Entrée 5€ Mini lunch compris (sandwichs et 1 boisson) Réservation obligatoire. Renseignement et réservation auprès du planning familial au 065/45 00 24 ou via [planningframeries@gmail.com](mailto:planningframeries@gmail.com)**

**Atelier éco-consommation : Création de produits d'entretien.**

**Première session : lundi 13 mai de 10h à 15h.**

**Deuxième session : mercredi 5 juin 10h à 13h.**

Dans une société où tout s'achète, certains savoirs basiques ne se transmettent plus. Oui, il est possible de consommer autrement, d'allier économie et écologie en réintégrant des connaissances. Confectionner ses propres produits d'entretien est un moyen sûr de faire des économies et de réduire notre empreinte écologique.





**Coût : 5€ (Participation financière demandée pour la création de vos produits.)**

**Les sessions sont complémentaires : si vous souhaitez y participer veuillez-vous inscrire rapidement au 065.78.11.53 ou par courriel à [maisonlaiciteframeries@skynet.be](mailto:maisonlaiciteframeries@skynet.be).**

**Conférence/débat : « Sécurité et nucléaire civil ».  
Mardi 14 mai à 20h.**

Conférence par **Michel Colinet**, ingénieur Electrabel chargé de la sécurité aux centrales nucléaires de Tihange et de Doel et **Antonio Cacci**, expert en sécurité nucléaire civile auprès de l'Institut Emile Vandervelde.



Une visite du site de Tihange est prévue le vendredi 11 octobre 2013. Plus d'infos dans la prochaine édition du Lien.

**Entrée de la conférence : 3€**  
**Réservation souhaitée auprès de la Maison de la Laïcité de Frameries.**

Ces activités vous sont proposées en partenariat avec :



# La sécurité nucléaire civile.

(Introduction à la conférence du 14 mai)

Le nucléaire est certainement une des découvertes marquantes du 20ème siècle. Son histoire est jalonnée d'épisodes à la fois terrifiants, avec les bombardements atomiques des villes d'Hiroshima et de Nagasaki, dramatiques avec les catastrophes de Tchernobyl et plus récemment de Fukushima, mais aussi plus positifs, par exemple, au travers de ses multiples applications médicales (diagnostics et traitements de maladies par des « rayons X », ...).

Le nucléaire est désormais partout. Il s'agit non seulement de la science de l'atome, mais, surtout, de l'ensemble des techniques qu'il permet de développer que ce soit dans les domaines industriel, médical, et scientifique ou dans la production d'énergie électrique aujourd'hui par la fission des atomes d'uranium et peut-être à l'avenir par la fusion nucléaire.

Le développement du nucléaire dans des pays non démocratiques ou fort peu soucieux de l'environnement, ainsi que les récentes décisions européennes de prolonger la durée d'exploitation des centrales nucléaires suscitent de multiples interrogations que ce soit sur les choix énergétiques, la protection de la population et de l'environnement, ou sur les dangers de l'utilisation du nucléaire à des fins militaires ou terroristes.

Il est un point sur lequel tous s'accordent, c'est l'objectif absolu de parvenir au plus haut niveau de sécurité pour protéger les travailleurs, la population et l'environnement.

Toute technologie comporte des risques. Il appartient donc à l'Etat de la réglementer, de surveiller sa mise en oeuvre, d'encadrer les installations industrielles et d'en sanctionner les éventuels manquements et dérives. Il s'agit de l'exercice de la police administrative de l'économie. Enjeu aux yeux de la population, la sécurité nucléaire doit être « au coeur » des préoccupations des exploitants et des autorités publiques.

Ce n'est pas l'actualité récente sur les possibles conséquences sur notre approvisionnement électrique durant cet hiver, de l'arrêt de deux réacteurs nucléaires, en raison de la découverte d'anomalies dans leur cuve, qui le démentira.

**Antonio Caci**, conseiller à l'Institut Emile Vandervelde et auteur de cette introduction, et **Michel Colinet**, ingénieur ayant fait toute sa carrière dans le nucléaire, notamment, dans les centrales de Tihange et de Doel, nous proposent un état des lieux de la sécurité nucléaire en Belgique, ses enjeux et ses perspectives pour l'avenir.

# SOCIAL

## Aide aux plus démunis : le Parlement européen prend position

Ce lundi, le Parlement européen a voté le rapport Tarabella sur l'aide aux plus démunis dans sa Commission agriculture. Le texte s'articule notamment autour du budget qui sera alloué à cette aide et de son fonctionnement. "Nous devons poser un geste fort pour que l'aide européenne aux plus démunis soit maintenue intacte et même améliorée. Il est hors de question de laisser tomber des dizaines de millions de concitoyens car on est pas moins européen quand on meurt de faim!" explique Marc Tarabella, l'auteur du rapport voté aujourd'hui.



26/03/2013

Ce lundi, le Parlement européen a voté le rapport Tarabella sur l'aide aux plus démunis dans sa Commission agriculture. Le texte s'articule notamment autour du budget qui sera alloué à cette aide et de son fonctionnement. "Nous devons poser un geste fort pour que l'aide européenne aux plus démunis soit maintenue intacte et même améliorée. Il est hors de question de laisser tomber des dizaines de millions de concitoyens car **on est pas moins européen quand on meurt de faim!**" explique Marc Tarabella.

Voici les grandes lignes du rapport voté :

1. L'enveloppe budgétaire est ridicule comparée aux besoins de la population. **Les membres du Parlement qui ont voté aujourd'hui veulent que l'aide reste de 500 millions € par an.** Pour rappel, le Conseil veut le faire chuter à 300 millions soit une diminution chute de 40%, situation intenable quand on sait que chaque jour la pauvreté gagne du terrain.

2. **Le fonds doit se consacrer prioritairement à l'aide alimentaire** et venir en complément des actions déjà prises par les Etats membres. Pour rappel, la proposition de la Commission aurait voulu étendre le fonds à l'achat de vêtements et d'activités d'inclusion sociale, objectifs certes louables mais qui ne peuvent se faire sans des fonds supplémentaires spécifiques.

3. Il faut allouer **l'excédent de production agricole** (quand il y en aura) à **l'aide alimentaire**. Ces stocks doivent venir en supplément et pas en remplacement de ce que le Conseil voudrait ne plus payer.

4. **Lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire, c'est aussi contribuer à un monde un peu plus juste**. L'Europe jette par an 90 millions de tonnes de nourriture, soit 179kg par personne. En gaspillant 30% de moins, nous pourrions nourrir tout le monde.

4a TVA : Pour ce faire, dans le rapport Tarabella, le Parlement demande à la commission fasse en sorte que les règles **sur la TVA favorisent les dons alimentaires plutôt que de les en dissuader. Il est actuellement plus rentable pour un supermarché de jeter la nourriture** que de la distribuer car il n'y a pas de TVA sur les produits détruits alors qu'il existe une taxe sur ceux donnés aux associations, c'est un non-sens à corriger au plus vite!

4b **Date limite** : Favoriser les dons alimentaires de produits non vendus non consommées et toujours consommables, en demandant à la Commission de clarifier auprès des distributeurs et des consommateurs les définitions de la date limite de consommation et da date limite d'utilisation optimale afin d'éviter le gaspillage.

5. Le rapport Tarabella veut aussi que la Commission européenne prenne des mesures significatives dans plusieurs dossiers comme la promotion du **circuit court, d'organisation de plateformes de collecte et la création et le soutien de boutiques alimentaires sociales**.

6. Cette aide passerait sous le régime du fonds social européen (FSE). Cependant, les réglementations du FSE ne sont pas adaptées à cette aide spécifique. Il ne pourra en découler qu'une multiplication de **contraintes administratives mettant en péril les distributions**. Le Parlement a voté dans sa Commission agriculture pour des règles assouplies mais aussi totalement transparentes.

**"Ce vote est un premier geste fort du Parlement européen dans le maintien de l'aide aux plus démunis. Les personnes pauvres ne sont pas condamnées à le rester. Mais l'Europe doit prendre ses responsabilités,**

sans quoi elle se rendra complice de non-assistance à personnes en danger. Le prochain modèle social Européen doit évoluer" conclut Tarabella, chef de délégation PS au Parlement européen.

**Transmis par notre ami Jean-Jacques Dieu (!!!) ce billet d'humeur de Philippe Bouvard.**

C'est à l'issue d'une série de repas où il y a tout lieu de penser que les menus soient moins frugaux que ceux des Restos du Cœur que les gouvernants et les hauts fonctionnaires ont imaginé de réduire l'aide alimentaire européenne.

Et il en est ainsi dans tous les domaines.

Un Président célibataire prône le mariage pour tous. Des ministres se déplaçant en voiture de fonction conseillent d'emprunter les transports en commun. Des parlementaires débordants de santé se penchent sur la fin de vie. Des experts sans enfant réforment le temps scolaire.

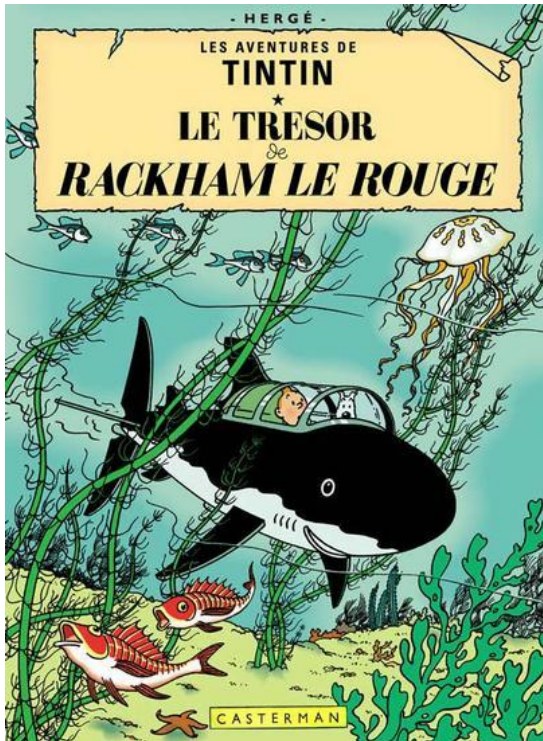
Et comme vitupérait le regretté Michel Audiard : « *On est gouvernés par des lascars qui fixent le prix de la betterave et qui ne seraient pas fichus de faire pousser un radis* ».



Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie prochaine de l'album "**El Trésor de Rackham le Rouge**", suite de "**El secret d'el Licorne**".

Vous serez informés du moment précis de la sortie, par nos moyens de communication habituels.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne lecture patoisante !



## Ça se passe aussi à la Maison de la Laïcité

### Stage pour enfants «A la découverte de soi et de la musique»



Le Centre de Planning Familial « La Famille Heureuse » de Frameries organise une semaine de stage d'éveil musical et d'éveil de soi pour les enfants de 3-5 ans.

Chant, danse, écoute et rythme permettent à l'enfant de découvrir et de développer sa personnalité et de s'épanouir au travers d'un groupe. Il s'agit d'une approche ludique et sensorielle de la musique où les enfants sont invités à écouter des sons, à identifier les instruments, à découvrir tant la musique classique que la musique actuelle, à chanter, à danser et surtout à s'exprimer à travers ce mode d'expression privilégié.

#### **Informations pratiques :**

**Quand ?** Stage de 5 jours du lundi 19/08 au vendredi 23/08/2013 de 9h à 16h

**Combien ?** 60 euros/semaine (repas et boissons non compris)

**Où ?** Maison de la Laïcité, rue de la Libération, 152, 7080 Frameries

Prévoir une tenue souple pour l'enfant.

Réservations OBLIGATOIRES

[planningframeries@gmail.com](mailto:planningframeries@gmail.com) 065/45 00 24



***La Maison de la Laïcité de Frameries asbl,  
rue de la Libération, 152,7080 La Bouverie***

***Tél. : 065.78.11.53***

***Email : maisonlaiciteframeries@skynet.be***

***Notre site web :***

***www.maisonlaiciteframeries.be***